



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 084-248400335-20240313-DC0072024-DE

mise en ligne le 13.03.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE DC 007-2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 mars

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PREVIGRELE

Prévigrèle est une association inter départementale loi 1901 fondée à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs. Elle gère un réseau de générateurs au sol situé sur les départements de la Drôme, du Gard et de l'Ardèche limitrophe, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône.

Prévigrèle n'est pas une assurance contre la grêle, mais un moyen de prévention contre les chutes de grêle. Le but depuis de nombreuses années est de préserver nos administrés des gros dégâts potentiels liés aux chutes de grêle, le monde agricole en premier lieu, mais aussi l'ensemble de la population.

La Communauté de Communes adhère depuis plusieurs années à l'association PREVIGRELE et à ce titre chaque année, l'association sollicite une cotisation auprès de la Communauté de Communes pour l'ensemble des communes bénéficiaires de l'action et adhérentes à la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Pour faire face à son équilibre financier l'association Prévigrèle doit augmenter de 6 % le montant des cotisations financières, il convient donc de signer un avenant à la convention.

Le Président,

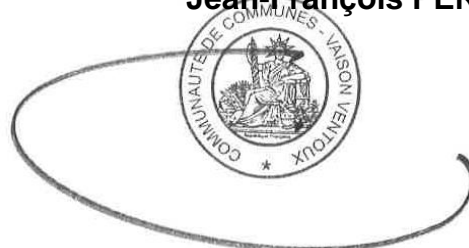
DECIDE de signer l'avenant à la convention avec Prévigrèle, et tous les documents pouvant s'y rapporter,

PRECISE que pour 2024 le montant de la cotisation s'élève à 8 639.28 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DIT que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire

**Le Président
Jean-François PERILHOU**





Prévigrêle

Maison des Agriculteurs
62, Avenue Augustin Bouscarle
84300 CAVAILLON
Tél : 06.61.09.02.98
email : previgrele@orange.fr

Association loi 1901 –
N° SIREN 423 066 521 00018 - Code APE : 9499Z

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 084-248400335-20240313-DC0072024-DE

AVENANT à la convention du 31 janvier 2019

Entre

L'association PREVIGRELE

Maison des Agriculteurs- 62, avenue Augustin Bouscarle- 84300 CAVAILLON

Représentée par son Président **Didier DELPI**

Et

La Communauté de communes Vaison Ventoux

375, avenue Gabriel Péri- BP 90- 84110 VAISON la ROMAINE

Représentée par son Président **Jean-François PERILHOU**

Conjointement désignés par les Parties,

ARTICLE 4 – Contrepartie financière.

L'Assemblée générale s'est déroulée sur la commune d'Eygalières le jeudi 23 novembre 2023.

Le Commissaire aux comptes de la Société COREX Sud Pierre Jean FRISON a exercé l'audit légal de contrôle et certifié les comptes de l'association pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Le Conseil d'administration a décidé de :

- maintenir le réseau dans son rôle de prévention.
- d'appliquer un taux de 6% d'augmentation auprès des organismes financeurs pour l'année 2024.

L'Assemblée générale a donné quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé et a voté à l'unanimité l'application des décisions prises par le Conseil d'administration.

Les rapports moraux et financiers, le budget prévisionnel 2024 ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Fait en 3 exemplaires, le

PREVIGRELE

Représenté par son Président

Didier DELPI

Communauté de Communes Vaison Ventoux

Représentée par son Président

Jean-François PERILHOU

